

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le samedi 24 octobre 2020

Avis à la batellerie n°33

Vu le Code du Domaine Public Fluvial

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu le Règlement Général de Police de la navigation

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe

Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison de la rupture d'un flexible hydraulique sur le barrage de Prélondon (Commune de Spay).

Le tirant d'eau n'est plus assuré entre l'écluse de Spay et le barrage de Chaoué. Par conséquent la navigation est interdite entre l'écluse de Spay et la barrage de chaoué.

Le franchissement et la navigation dans les canaux d'aménés aux écluses de Spay et Chaoué sont interdits.

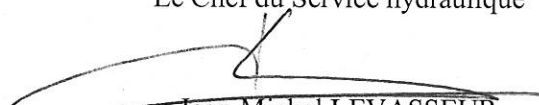
A compter du samedi 24 octobre 2020 09:00.

Compte tenu de la présence d'embarcations les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

**En cas de problème, vous pouvez joindre l'astreinte au numéro ci-dessous :
06.19.11.67.13.**

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR